

Déclaration du Burundi

Panel 5 – Promouvoir une gestion durable des pêches, y compris en soutenant la pêche artisanale

Conférence des Nations Unies sur l’Océan, Nice – juin 2025

Monsieur le Président,

Le Burundi, bien que pays enclavé, tient à souligner son attachement profond à une gestion durable des ressources aquatiques. Nous reconnaissons pleinement l’importance stratégique des pêches, notamment artisanales, dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d’emplois et le commerce régional — en particulier pour les communautés les plus vulnérables.

Le rapport préparatoire à ce panel met en lumière un fait fondamental : **les pêches artisanales représentent plus de 40 % des captures mondiales** et font vivre près de 500 millions de personnes. Pourtant, ces communautés restent souvent en marge des décisions. Il est urgent de leur **reconnaître des droits de gestion**, d’intégrer leurs savoirs traditionnels, et de leur garantir un **accès équitable aux marchés**, aux financements, et aux technologies.

Nous saluons les avancées réalisées, notamment l’adoption des **Directives volontaires pour la pêche artisanale durable** et le **Code de conduite pour une pêche responsable**, ainsi que les efforts croissants pour intégrer les **principes de l’approche écosystémique**. Ces cadres doivent désormais être pleinement intégrés dans les politiques nationales, avec une attention renforcée à l’équité de genre et à l’autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur halieutiques.

Monsieur le Président,

Nous sommes particulièrement préoccupés par l’impact persistant de la **pêche illégale, non déclarée et non réglementée**, qui met en péril les ressources halieutiques et mine les moyens de subsistance des petits pêcheurs. Il est impératif d’accélérer la mise en œuvre de l’**Accord de l’OMC sur les subventions à la pêche** et de renforcer les capacités des pays en développement à remplir leurs obligations de contrôle, de suivi et de transparence.

En tant que pays riverain du lac Tanganyika, le Burundi s’engage à renforcer la gouvernance régionale des pêches, à promouvoir la co-gestion avec les communautés locales, et à investir dans des filières post-capture plus résilientes. Le soutien technique, financier et scientifique — y compris via la **coopération Sud-Sud** — est essentiel pour concrétiser ces ambitions.

Excellences,

À cinq ans de l'échéance de l'Agenda 2030, il est temps de passer de la parole aux actes. Le Burundi est prêt à coopérer avec tous les partenaires pour faire des pêches durables un pilier de la transformation bleue — une transformation qui soit juste, inclusive et tournée vers les générations futures.

Je vous remercie.